



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°90-2020-094

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## DDFiP

- 90-2020-12-17-001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la DDFiP dans le Territoire de Belfort (1 page) Page 4
- 90-2020-12-17-004 - Convention de délégation pour la fourniture d'informations de gestion administrative et de paye des agents de la DDFiP du Territoire de Belfort entre la DDFiP de Seine-et-Marne et la DDFiP du Territoire de Belfort (2 pages) Page 6

## DDT 90

- 90-2020-12-15-007 - ARRETE PORTANT AGREMENT DE L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME ALSACE SUD POUR AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT (4 pages) Page 9
- 90-2020-12-15-004 - ARRETE PORTANT AGREMENT DE L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES BELFORT POUR AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT (4 pages) Page 14
- 90-2020-12-15-005 - ARRETE PORTANT AGREMENT DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES BELFORT POUR AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT (4 pages) Page 19
- 90-2020-12-15-006 - ARRETE PORTANT AGREMENT DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES POUR AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT (4 pages) Page 24
- 90-2020-12-15-003 - ARRETE PORTANT AGREMENT DE LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT POUR LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE DE BELFORT POUR AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT (4 pages) Page 29
- 90-2020-12-18-003 - Arrêté valant publication des décisions de la formation spécialisée en matière d'indemnisation des dégâts de gibier de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage relatives aux pertes de récolte des prairies et des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2020 (4 pages) Page 34

## DIRECTE

- 90-2020-12-14-002 - ARRETE DEROGATION REPOS DOMINICAL PLASTIC OMNIUM 20 12 2020 (2 pages) Page 39
- 90-2020-12-18-002 - DEROGATION REPOS DOMINICAL AEI SIGNEE (2 pages) Page 42
- 90-2020-12-15-001 - DEROGATION REPOS DOMINICAL GROUPE ATLANTIC (2 pages) Page 45

## Préfecture

90-2020-12-15-002 - 2020 12 15 Arrêté préfectoral n°2020-12-15 instituant un bureau de vote au titre de l'article R. 40-1 du code électoral (2 pages)	Page 48
90-2020-12-18-004 - 90-2020-12-18-Arrêté portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Romagny-sous-Rougemont (3 pages)	Page 51
90-2020-12-18-001 - Arrêté accordant délégation de signature au Colonel Philippe PAUTIGNY, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort (2 pages)	Page 55
90-2020-12-08-004 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 01/01/2021 (40 pages)	Page 58
90-2020-12-17-003 - Arrêté conférant le titre d'adjoint au maire honoraire à M. Jean-Michel LANE, ancien adjoint au maire de la commune de NOVILLARD (1 page)	Page 99
90-2020-12-17-002 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 90-2020-11-19-007 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021 (2 pages)	Page 101
90-2020-12-09-003 - SCopieur BE20121610020 (2 pages)	Page 104

DDFiP

90-2020-12-17-001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de  
la DDFiP dans le Territoire de Belfort

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la DDFiP dans le Territoire de Belfort**

**Le directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2020-08-24-004 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

Les services de la Direction départementale des Finances publiques dans le Territoire de Belfort seront, à titre exceptionnel, fermés au public :

- jeudi 24 décembre 2020 après-midi,
- jeudi 31 décembre 2020 après-midi.

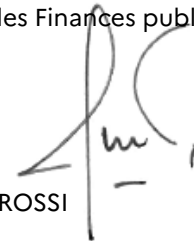
**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Belfort, le 17 décembre 2020.

Par délégation du préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques,

David PESSAROSSO



DDFiP

90-2020-12-17-004

Convention de délégation pour la fourniture d'informations  
de gestion administrative et de paye des agents de la  
DDFiP du Territoire de Belfort entre la DDFiP de  
Seine-et-Marne et la DDFiP du Territoire de Belfort



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Convention de délégation  
pour la fourniture d'informations de gestion administrative et de paye  
des agents de la Direction **départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort**  
entre la Direction départementale des Finances Publiques de Seine et Marne  
et la Direction **départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort**

La présente délégation de gestion est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié et du décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration.

Entre la **Direction départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort**, représentée par M. Eddie STAMPONE, Directeur du pilotage et ressources, désigné sous le terme de "**délégant**", d'une part,

Et

La **direction départementale des Finances Publiques de Seine et Marne, siège du Service d'Information aux Agents (SIA)** représentée par M. Gérard GAULLIER, Directeur du pôle pilotage et ressources désigné sous le terme de "**délégataire**", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1er : Objet de la délégation de gestion**

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 modifié, le délégant confie au délégataire, dans la limite de ses attributions, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la transmission aux agents rattachés à la direction départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort d'informations relatives à leur gestion administrative et leur paye.

Le délégant n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les informations transmises par le délégataire.

#### **Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire**

Le délégataire (direction des finances publiques de Seine-et-Marne, siège du SIA) est chargé de gérer les demandes d'informations des agents rattachés à la direction départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort, relatives à leur gestion administrative et leur paye.

Il s'assure du recueil, de l'attestation des éléments souhaités ainsi que de leur transmission aux agents demandeurs.

Il exécute cette mission via l'outil de gestion des demandes RH.

#### **Article 3 : Obligations du délégataire**

Le délégataire exécute la délégation de gestion dans les conditions et les limites fixées par la présente convention et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions et à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Une fois par an, le délégataire rend compte au délégant des conditions dans lesquelles la délégation de gestion a été exécutée.

Le délégataire s'engage à garantir la confidentialité des données qu'il est amené à traiter ou détenir et à sensibiliser les agents de son service sur leurs devoirs déontologiques notamment pour préserver la

protection des données personnelles des agents.

#### **Article 4 : Obligations du délégant**

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de la délégation de gestion.

#### **Article 5 : Modification de la convention**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

#### **Article 6 : Durée, reconduction et résiliation de la convention**

La présente convention entre en vigueur le 01/03/2021. Elle est conclue pour un an et reconductible tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite de la part de la partie à son initiative, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de l'autre partie signataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Belfort  
Le 17 décembre 2020

Le délégant

Direction départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort  
Pour le Directeur départemental et par délégation,  
L'Administrateur des Finances Publiques adjoint,  
Directeur du pôle pilotage et ressources  
Eddie STAMPONE



Le délégataire

Direction départementale des Finances Publiques de Seine et Marne  
Pour le Directeur départemental et par délégation,  
L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur du pôle pilotage ressources  
Gérard Gaullier





DDT 90

90-2020-12-15-007

ARRETE PORTANT AGREMENT DE  
L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME  
ALSACE SUD POUR AGIR EN FAVEUR DU

*ARRETE PORTANT AGREMENT ASSOCIATION HABITAT HUMANISME ALSACE SUD EN  
FAVEUR DU LOGEMENT HEBERGEMENT PERSONNES DEFAVORISEES TERRITOIRE DE*

**LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES  
PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE  
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**ARRÊTÉ N°**  
portant agrément de l'association habitat et humanisme Alsace Sud pour agir  
en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées  
dans le département du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 365-2 à L. 365-4 et R. 365-1 à R. 365-9,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

VU le décret du 20 avril 2020 nommant monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté 90-2020-08-24-033 du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture,

VU l'arrêté n° N°2010333-0012 du 29 novembre 2010 modifié, agréant l'association habitat et humanisme Alsace Sud pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées du département du Territoire de Belfort

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'agrément de l'association Habitat et Humanisme Alsace Sud , antenne de Belfort en date du 30 septembre 2020,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n°2010333-0012 du 29 novembre 2010 portant agrément de l'association habitat et humanisme Alsace Sud, antenne de Belfort dont le siège social est situé 50 rue de l'arsenal à Mulhouse, est abrogé.

### ARTICLE 2 :

L'association habitat et humanisme Alsace Sud, antenne de Belfort, sis 50 rue de l'arsenal à Mulhouse est agréé pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

### ARTICLE 3 :

Cet agrément concerne :

1) l'activité de l'ingénierie sociale, financière et technique, mentionnée au 2° de l'article R. 365-1 du CCH b) et d), à savoir :

b) l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;

d) La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;

2) l'activité de l'intermédiation locative et de gestion locative sociale, mentionnée au 3° de l'article R. 365-1 du CCH a) et c), à savoir :

a) La location :

• de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 ;

- de logements à des bailleurs autres que des organismes HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 ;

- de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ;

c) la gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R. 353-165-1.

#### ARTICLE 4 :

Cet agrément vaut habilitation pour exercer dans le département du Territoire de Belfort. Il est valable pour une durée de 5 ans renouvelable et prend effet à compter de la date d'échéance du précédent arrêté, soit au 30 novembre 2020. Le renouvellement au terme de l'échéance sus-visée se fera sur demande de l'organisme, déposée en préfecture de département, au moins 4 mois avant l'échéance du terme.

L'agrément pourra être retiré à tout moment si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### ARTICLE 5 :

L'association habitat et humanisme Alsace Sud, antenne de Belfort, devra transmettre, chaque année, à la préfecture, un compte rendu de l'activité exercée et de ses comptes financiers. Toute modification statutaire devra être notifiée sans délai, par l'organisme agréé, à la préfecture de département.

#### ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 DEC. 2020  
Le préfet,

Jean-Marie Girier

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



DDT 90

90-2020-12-15-004

**ARRETE PORTANT AGREMENT DE  
L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES BELFORT POUR  
AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE  
L'HEBERGEMENT DES PERSONNES  
DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

*ARRETE AGREMENT ASSOCIATION HABITAT JEUNES BELFORT EN FAVEUR DU  
LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES BELFORT*

**ARRÊTÉ N°**  
portant agrément de l'association Habitat Jeunes Belfort pour agir  
en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées  
dans le département du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 365-2 à L. 365-4 et R. 365-1 à R. 365-9,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

VU le décret du 20 avril 2020 nommant monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté 90-2020-08-24-033 du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture,

VU l'arrêté n° 2010328-0016 du 24 novembre 2010 modifié, agréant le Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées du département du Territoire de Belfort,

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'agrément d'Habitat Jeunes Belfort (ex foyer des jeunes travailleurs de Belfort) en date du 29 septembre 2020,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n°2010328-0016 du 24 novembre 2010 modifié portant agrément du Foyer Mixte de Jeunes travailleurs dont le siège social est situé 6 rue de Madrid à Belfort, est abrogé.

### ARTICLE 2 :

L'association « Habitat Jeunes Belfort », sis 6 rue de Madrid à Belfort est agréée pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

### ARTICLE 3 :

Cet agrément concerne :

1) l'activité de l'ingénierie sociale, financière et technique, mentionnée au 2° de l'article R 365-1 du CCH b), à savoir :

b) l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

2) l'activité de l'intermédiation locative et de gestion locative sociale, mentionnée au 3° de l'article R 365-1 du CCH a) et c), à savoir :

a) La location :

- de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 ;
- de logements à des bailleurs autres que des organismes HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 ;

c) la gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R. 353-165-1.

### ARTICLE 4 :

Cet agrément vaut habilitation pour exercer dans le département du Territoire de Belfort. Il est valable pour une durée de 5 ans renouvelable et prend effet à compter de la



date d'échéance du précédent arrêté soit au 25 novembre 2020. Le renouvellement au terme de l'échéance sus-visée se fera sur demande de l'organisme, déposée en préfecture de département, au moins 4 mois avant l'échéance du terme.

L'agrément pourra être retiré à tout moment si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### ARTICLE 5 :

L'association « Habitat Jeunes Belfort » devra transmettre, chaque année, à la préfecture, un compte rendu de l'activité exercée et de ses comptes financiers. Toute modification statutaire devra être notifiée sans délai, par l'organisme agréé, à la préfecture de département.

#### ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 DEC. 2020

Le préfet,

Jean-Marie GIRIER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



DDT 90

90-2020-12-15-005

**ARRETE PORTANT AGREMENT DE  
L'ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES BELFORT  
POUR AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE  
L'HEBERGEMENT DES PERSONNES  
DEFAVORISEES DANS LE DEPARTEMENT DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

*Arrêté Association Solidarité femmes Belfort en faveur du logement hébergement des personnes défavorisées département Territoire de Belfort*

**ARRÊTÉ N°**

portant agrément de l'association solidarité femmes Belfort pour agir  
en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées  
dans le département du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 365-2 à L. 365-4 et R. 365-1 à R. 365-9,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

VU le décret du 20 avril 2020 nommant monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté 90-2020-08-24-033 du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture,

VU l'arrêté n° N°2010333-0013 du 29 novembre 2010 modifié, agréant l'association solidarité femmes pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées du département du Territoire de Belfort

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'agrément de l'association solidarité femmes Belfort en date du 25 septembre 2020,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n°2010333-0013 du 29 novembre 2010 portant agrément de l'association solidarité femmes dont le siège social est situé 23 rue de Mulhouse à Belfort, est abrogé.

### ARTICLE 2 :

L'association solidarité femmes, sis 23 rue de Mulhouse à Belfort est agréée pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

### ARTICLE 3 :

Cet agrément concerne :

1) l'activité de l'ingénierie sociale, financière et technique, mentionnée au 2° de l'article R. 365-1 du CCH a), b) et d), à savoir :

a) l'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;

b) l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;

d) La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;

2) l'activité de l'intermédiation locative et de gestion locative sociale, mentionnée au 3° de l'article R. 365-1 du CCH a), à savoir :

a) La location :

• de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 ;

#### ARTICLE 4 :

Cet agrément vaut habilitation pour exercer dans le département du Territoire de Belfort. Il est valable pour une durée de 5 ans renouvelable et prend effet à compter de la date d'échéance du précédent arrêté, soit au 30 novembre 2020. Le renouvellement au terme de l'échéance sus-visée se fera sur demande de l'organisme, déposée en préfecture de département, au moins 4 mois avant l'échéance du terme.

L'agrément pourra être retiré à tout moment si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### ARTICLE 5 :

L'association solidarité femmes devra transmettre, chaque année, à la préfecture, un compte rendu de l'activité exercée et de ses comptes financiers. Toute modification statutaire devra être notifiée sans délai, par l'organisme agréé, à la préfecture de département.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 DEC. 2020

Le préfet,

Jean-Marie GIRIER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



DDT 90

90-2020-12-15-006

ARRETE PORTANT AGREMENT DE L'UNION  
DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS  
FAMILIALES POUR AGIR EN FAVEUR DU

*ARRETE AGREMENT UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES  
FAVEUR DU LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT PERSONNES DEFAVORISEES*

**LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES  
PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE  
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT**



**ARRÊTÉ N°**  
portant agrément de l'union départementale des associations familiales pour agir  
en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées  
dans le département du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 365-2 à L. 365-4 et R. 365-1 à R. 365-9,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

VU le décret du 20 avril 2020 nommant monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté 90-2020-08-24-033 du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture,

VU l'arrêté n° 2010333-0015 du 29 novembre 2010 modifié, agréant l'union départementale des associations familiales pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées du département du Territoire de Belfort,

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'agrément de l'union départementale des associations familiales en date du 25 septembre 2020,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n°2010333-0015 du 29 novembre 2010 modifié portant agrément de l'union départementale des associations familiales dont le siège social est situé 51 rue de Mulhouse à Belfort, est abrogé.

### ARTICLE 2 :

L'union départementale des associations familiales, sis 51 rue de Mulhouse à Belfort est agréée pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

### ARTICLE 3 :

Cet agrément concerne :

1) l'activité de l'ingénierie sociale, financière et technique, mentionnée au 2° de l'article R. 365-1 du CCH a), b), c), d) et e), à savoir :

a) l'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;

b) l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;

c) l'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Les organismes collecteurs agréés associés de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement mentionnés à l'article L. 313-18 bénéficient de plein droit, sur l'ensemble du territoire national, de l'agrément au titre de cette activité ;

d) La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;

e) la participation aux réunions des commissions d'attribution HLM mentionnée à l'article L. 441-2.

2) l'activité de l'intermédiation locative et de gestion locative sociale, mentionnée au 3° de l'article R. 365-1 du CCH a), à savoir :

a) La location :

- de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 ;

- de logements à des bailleurs autres que des organismes HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 ;

- de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ;

#### ARTICLE 4 :

Cet agrément vaut habilitation pour exercer dans le département du Territoire de Belfort. Il est valable pour une durée de 5 ans renouvelable et prend effet à compter de la date d'échéance du précédent arrêté, soit au 30 novembre 2020. Le renouvellement au terme de l'échéance sus-visée se fera sur demande de l'organisme, déposée en préfecture de département, au moins 4 mois avant l'échéance du terme.

L'agrément pourra être retiré à tout moment si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### ARTICLE 5 :

L'union départementale des associations familiales de Belfort devra transmettre, chaque année, à la préfecture, un compte rendu de l'activité exercée et de ses comptes financiers. Toute modification statutaire devra être notifiée sans délai, par l'organisme agréé, à la préfecture de département.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 DEC. 2020

Le préfet,

Jean-Marie Girier



Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DDT 90

90-2020-12-15-003

ARRETE PORTANT AGREMENT DE LA FONDATION  
DE L'ARMEE DU SALUT POUR LE CENTRE  
D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE  
*AGREMENT DE LA FONDATION ARMEE DU SALUT POUR LE CENTRE D'HEBERGEMENT  
REINSERTION SOCIALE BELFORT EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT*  
DE BELFORT POUR AGIR EN FAVEUR DU  
LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES  
PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE  
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

**ARRÊTÉ N°**

portant agrément de la fondation de l'armée du salut pour le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Belfort pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées dans le département du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 365-2 à 365-4 et R. 365-1 à R. 365-9,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

VU le décret du 20 avril 2020 nommant monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté 90-2020-08-24-033 du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu GATINEAU, secrétaire général de la préfecture,

VU l'arrêté n° 2010333-0011 du 29 novembre 2010 modifié, agréant la fondation de l'armée du salut pour le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Belfort pour agir

en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées du département du Territoire de Belfort,

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'agrément de la fondation de l'armée du salut pour le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Belfort en date du 1er octobre 2020,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n°2010333-0011 du 29 novembre 2010 modifié portant agrément de la fondation de l'armée du salut pour le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Belfort situé 7 rue colbert à Belfort, est abrogé.

### ARTICLE 2 :

La fondation de l'armée du salut pour le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Belfort, sis 7 rue colbert à Belfort est agréée pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

### ARTICLE 3 :

Cet agrément concerne :

1) l'activité de l'ingénierie sociale, financière et technique, mentionnée au 2° de l'article R. 365-1 du CCH a), b), c), d) et e), à savoir :

a) l'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;

b) l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;

c) l'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Les organismes collecteurs agréés associés

de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement mentionnés à l'article L. 313-18 bénéficient de plein droit, sur l'ensemble du territoire national, de l'agrément au titre de cette activité ;

d) La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;

e) la participation aux réunions des commissions d'attribution HLM mentionnée à l'article L. 441-2 .

2) l'activité de l'intermédiation locative et de gestion locative sociale, mentionnée au 3° de l'article R. 365-1 du CCH a) et c), à savoir :

a) La location :

- de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L.365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L.442-8-1 ;
- de logements à des bailleurs autres que des organismes HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 ;
- de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ;
- auprès d'un organisme HLM d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionnée au 8° de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6° de l'article L. 422-3 ;

c) la gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R. 353-165-1.

#### ARTICLE 4 :

Cet agrément vaut habilitation pour exercer dans le département du Territoire de Belfort. Il est valable pour une durée de 5 ans renouvelable et prend effet à compter de la date d'échéance du précédent arrêté, soit au 30 novembre 2020. Le renouvellement au terme de l'échéance sus-visée se fera sur demande de l'organisme, déposée en préfecture de département, au moins 4 mois avant l'échéance du terme.

L'agrément pourra être retiré à tout moment si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### ARTICLE 5 :

La fondation de l'armée du salut pour le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Belfort devra transmettre, chaque année, à la préfecture, un compte rendu de l'activité exercée et de ses comptes financiers. Toute modification statutaire devra être notifiée sans délai, par l'organisme agréé, à la préfecture de département.



ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 DEC. 2020

Le préfet,

Jean-Marie GIRIER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DDT 90

90-2020-12-18-003

Arrêté valant publication des décisions de la formation spécialisée en matière d'indemnisation des dégâts de gibier de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage relatives aux pertes de récolte des prairies et des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2020

**ARRÊTÉ N°DDTSEEF-90-2020-**  
valant publication des décisions de la formation spécialisée en matière d'indemnisation des  
dégâts de gibier de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage  
relatives aux pertes de récolte des prairies et des céréales à paille, oléagineux, protéagineux  
pour la campagne d'indemnisation 2020

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R 426-8 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du  
Territoire de Belfort,

VU l'arrêté du premier ministre du 21 juillet 2015 nommant monsieur Jacques BONIGEN,  
directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-08-24-019 du 24 août 2020 portant délégation de  
signature à monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-08-26-004 du 26 août 2020 portant subdélégation de  
signature aux agents de la direction départementale des territoires,

VU les décisions de la commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier en  
séance du 10 septembre 2020 et du 13 octobre 2020 relatives aux pertes de récolte des  
prairies et des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne d'indemnisation  
2020,

VU la décision de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage  
dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier, en séance le 2  
novembre 2020, fixant le barème d'indemnisation des dégâts du gibier relatif aux pertes de  
récolte des prairies et des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne  
d'indemnisation 2020,

CONSIDÉRANT que les décisions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles (CDCFS « dégâts agricoles ») relatives à la liste des estimateurs, aux barèmes départementaux, aux dates extrêmes habituelles d'enlèvement des récoltes, à la typologie et au rendement moyen annuel des prairies, prévus à l'article R. 426-8, doivent être publiés au recueil des actes administratifs du département.

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Les décisions de la CDCFS « dégâts agricoles » relatives au rendement et au barème d'indemnisation des dégâts de gibier relatif aux pertes de récolte des prairies pour la campagne d'indemnisation 2020 dans le département du Territoire de Belfort sont les suivantes :

Foin	Prix (€ le quintal)	Rendement (quintal/ha)
Prairies temporaires	13,90 €	<b>80</b>
Prairies temporaires bio	16,00 €	<b>65</b>
Prairies permanentes	13,90 €	<b>60</b>
Prairies permanentes bio	16,00 €	<b>50</b>

### ARTICLE 2 :

Les décisions de la CDCFS « dégâts agricoles » relatives au barème d'indemnisation des dégâts de gibier relatif aux pertes de récolte des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2020 dans le département du Territoire de Belfort sont les suivantes :

Cultures	Prix (€ le quintal)	Rendement (quintal/ha)
Blé tendre	16,50 €	<b>85</b>
Orge de mouture, brassicole printemps et d'hiver	14,00 €	<b>75</b>
Colza	36,00 €	<b>35</b>
Triticale	14,40 €	<b>60</b>
Seigle	16,00 €	<b>60</b>

Le barème de la paille est fixé comme suit (6€ x 60 Q/ha) soit 360 €/ha.

### ARTICLE 3 :

La date limite d'enlèvement des récoltes est fixée par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage au 15 novembre 2020.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du lendemain du jour de sa publication.

Une copie du présent arrêté sera transmise à commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier et au président de la fédération départementale des chasseurs.

### ARTICLE 5 :

Le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort et le président de la fédération départementale des chasseurs du Territoire de Belfort sont responsables, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Belfort, le **18 DEC. 2020**

Pour le préfet, et par subdélégation  
le chef de la cellule environnement et forêt



Eric PETOT

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.

- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la transition écologique,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



DIRECTE

90-2020-12-14-002

ARRETE DEROGATION REPOS DOMINICAL  
PLASTIC OMNIUM 20 12 2020

*DEROGATION REPOS DOMINICAL*



## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECCTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Unité départementale du Territoire de Belfort

### DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

#### ARRETE DIRECCTE UD-SAT

Le Préfet du Territoire de Belfort,

**VU** le code du travail et notamment les articles L 3132-1, L 3132-3, L 3132-20, L3132-21 ;

**VU** l'arrêté n° 90-2020-10-15-002 du 15/10/2020 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet à Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté n° 06/2019-20 du 15/10/2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté à Monsieur Olivier LECLERC, Responsable de l'Unité Départementale du Territoire de Belfort ;

**VU** la demande en date du 7 décembre 2020 de la Société PLASTIC OMNIUM – ZA de l'AEROPARC de BELFORT – 90150 FONTAINE en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical pour le dimanche 20 décembre 2020,

**VU** l'avis du CSE en date du 7 décembre 2020 sur la demande de dérogation au repos dominical pour le dimanche 20 décembre 2020,

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article L 3132-20 du code du travail qui prévoit qu'une dérogation ne peut être accordée que « lorsque le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement de cet établissement »

**CONSIDERANT** que cette demande est motivée aux fins de suivre et encadrer le prestataire OCA en vue de l'installation d'un nouveau convoyeur de pièces à l'extérieur des nouvelles cellules de collage P5, qui ne doivent pas être en service. Le chantier se situe dans l'allée de passage des chariots de pièces et la co-activité peut présenter des risques d'accident pour les différents intervenants et les salariés.

**CONSIDERANT** que la demande de dérogation porte sur le dimanche 20 décembre 2020,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 3132-21 les avis préalables ne sont pas dans ce cas requis.





## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation sollicitée par la Société PLASTIC OMNIUM – ZA de l'AEROPARC de BELFORT – 90150 FONTAINE en vue d'obtenir une dérogation au principe du repos dominical **est accordée pour** son salarié Monsieur Baptiste KIMENEAU pour le dimanche 20 décembre 2020.

**Article 2** : Le travail du dimanche se fera sur la base du volontariat,

**Article 3** : Les heures travaillées le dimanche seront majorées à 100%,

**Article 4** : Les salariés bénéficieront d'un repos compensateur à prendre dans les quinze jours qui précèdent ou suivent le dimanche travaillé.

Belfort, le 14 décembre 2020  
Pour le Préfet du Territoire de Belfort  
Et par subdélégation du Directeur Régional  
de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté,  
Le Responsable de l'Unité départementale  
du Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC



#### **Voies et délais de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, non suspensif, dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, CEDEX 3, 25044 Besançon.*

DIRECTE

90-2020-12-18-002

DEROGATION REPOS DOMINICAL AEI SIGNEE

*dérogation repos dominical*

DIRECCTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Unité départementale du Territoire de Belfort

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

**ARRETE DIRECCTE UD-SAT**

**RAA N°**

Le Préfet du Territoire de Belfort,

**VU** le code du travail et notamment les articles L 3132-1, L 3132-3, L 3132-20, L3132-21 ;

**VU** l'arrêté n° 90-2020-10-15-002 DU 15 octobre 2020 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort à Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté n° 06/2020-10 du 15/10/2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté à Monsieur Olivier LECLERC, Responsable de l'Unité Départementale du Territoire de Belfort ;

**VU** la demande en date du 14 décembre 2020 de la Société AEI-Automatisme et Electricité Industrielle - 15a rue Guy de Place - 68800 Vieux Thann - en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical pour le dimanche 20 DECEMBRE 2020 sur le site de la Société GROUPE ATLANTIC. Des interventions préventives et curatives ainsi que des interventions techniques d'industrialisation seront menées avec des entreprises extérieures, dont la Société AEI sur le site en vue de préparer l'arrêt d'hiver du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 et garantir le bon déroulement des futurs projets. L'entreprise AEI doit effectuer des travaux neufs pour permettre les interventions précitées.

**VU** le référendum réalisé en date du 15 décembre 2020 sur la demande de dérogation au repos dominical pour le dimanche 20 décembre 2020,

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article L 3132-20 du code du travail qui prévoit qu'une dérogation ne peut être accordée que « lorsque le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement de cet établissement »

**CONSIDERANT** au vu des éléments transmis par l'entreprise que cette demande est motivée par la nécessité d'un arrêt de production du site GROUPE ATLANTIC étant donné que la co-activité avec les différentes entreprises extérieures intervenantes peut présenter des risques d'accident pour les salariés.



**PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONSIDERANT** que la demande de dérogation porte sur le dimanche 20 décembre 2020,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 3132-21 les avis préalables ne sont pas dans ce cas requis.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation sollicitée par la Société AEI - Automatismes et Electricité Industrielle - 15a rue Guy de Place - 68800 Vieux Thann en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical en vue d'obtenir une dérogation au principe du repos dominical **est accordée pour 2** de ses salariés pour le dimanche 20 décembre 2020 pour intervenir sur le site de l'Entreprise GROUPE ATLANTIC à FONTAINE.

**Article 2** : Le travail du dimanche se fera sur la base du volontariat,

**Article 3** : Les heures travaillées le dimanche seront majorées selon la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Les salariés bénéficieront d'un repos compensateur à prendre dans les quinze jours qui précèdent ou suivent le dimanche travaillé.

Belfort, le 18 décembre 2020

Pour le Préfet du Territoire de Belfort  
Et par subdélégation du Directeur Régional  
de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté,  
Pour le Responsable de l'Unité départementale  
du Territoire de Belfort et par empêchement,  
L'adjointe au responsable de l'UD 90,

Christelle FAVERGEON

**Voies et délais de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, non suspensif, dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, CEDEX 3, 25044 Besançon.*

DIRECTE

90-2020-12-15-001

DEROGATION REPOS DOMINICAL GROUPE  
ATLANTIC

*DEROGATION REPOS DOMINICALE*





## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECCTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Unité départementale du Territoire de Belfort

### DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

#### ARRETE DIRECCTE UD-SAT

Le Préfet du Territoire de Belfort,

**VU** le code du travail et notamment les articles L 3132-1, L 3132-3, L 3132-20, L3132-21 ;

**VU** l'arrêté n° 90-2020-10-15-002 DU 15 octobre 2020 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort à Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté ;

**VU** l'arrêté n° 06/2020-10 du 15/10/2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté à Monsieur Olivier LECLERC, Responsable de l'Unité Départementale du Territoire de Belfort ;

**VU** la demande en date du 11 décembre 2020 de la Société GROUPE ATLANTIC, Site de Fontaine – 255 rue de l'Aéroparc – 90150 FONTAINE en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical pour le dimanche 20 DECEMBRE 2020. Des interventions préventives et curatives ainsi que des interventions techniques d'industrialisation seront menées avec des entreprises extérieures sur le site en vue de préparer l'arrêt d'hiver du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 et garantir le bon déroulement des futurs projets.

**VU** l'avis du CSE en date du 08 décembre 2020 sur la demande de dérogation au repos dominical pour le dimanche 20 décembre 2020,

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article L 3132-20 du code du travail qui prévoit qu'une dérogation ne peut être accordée que « lorsque le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement de cet établissement »

**CONSIDERANT** au vu des éléments transmis par l'entreprise que cette demande est motivée par la nécessité d'un arrêt de production pour ne pas mettre en péril l'activité et les projets planifiés,

**CONSIDERANT** que la demande de dérogation porte sur le dimanche 20 décembre 2020,



## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation sollicitée par la GROUPE ATLANTIC, Site de Fontaine – 255 rue de l'Aéroparc – 90150 FONTAINE en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical en vue d'obtenir une dérogation au principe du repos dominical **est accordée pour ses salariés** pour le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020

**Article 2** : Le travail du dimanche se fera sur la base du volontariat,

**Article 3** : Les heures travaillées le dimanche seront majorées à 200 %,

**Article 4** : Les salariés bénéficieront d'un repos compensateur à prendre dans les quinze jours qui précèdent ou suivent le dimanche travaillé.

Belfort, le 15 décembre 2020

Pour le Préfet du Territoire de Belfort  
Et par subdélégation du Directeur Régional  
de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté,  
Le Responsable de l'Unité départementale  
du Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC

**Voies et délais de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, non suspensif, dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, CEDEX 3, 25044 Besançon.*

# Préfecture

90-2020-12-15-002

2020 12 15 Arrêté préfectoral n°2020-12-15 instituant un bureau de vote au titre de l'article R. 40-1 du code électoral

*Arrêté préfectoral n°2020-12-15 instituant un bureau de vote au titre de l'article R. 40-1 du code électoral*



**ARRÊTÉ PREFECTORAL n°**

**instituant un bureau de vote au titre de l'article R. 40-1 du code électoral**

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code électoral, notamment ses articles L.12, L.12-1, L.13, L.14, L.79 et R.40-1,

VU l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le décret n°2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application du I de l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-08-31-002 du 31 août 2020 instituant les bureaux de vote et fixant leur siège pour l'année 2021 pris au titre de l'article R. 40 du code électoral,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

SUR proposition de Monsieur le sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort:

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans la commune de **Belfort**, est créé un bureau de vote intitulé : **A3**,

Il est installé à **Maison de quartier Vieille Ville \_ 3 rue des Boucheries 90 000 BELFORT**

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ;
- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.

**Article 2 :**

En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est rattaché à la circonscription électorale de Belfort qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

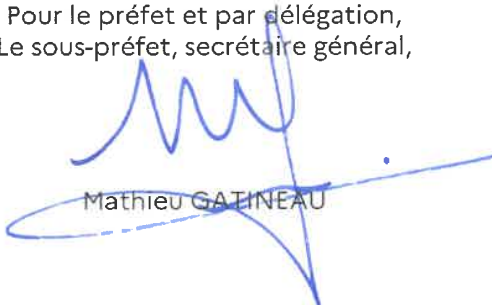
1° pour les élections départementales : **canton n°3 – BELFORT 2**

2° pour les élections législatives : **circonscription N°1**

**Article 3 :** Monsieur le sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le maire de Belfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 décembre 2020

Pour le préfet et par déléation,  
Le sous-préfet, secrétaire général,



Mathieu GATINEAU

Préfecture

90-2020-12-18-004

90-2020-12-18-Arrêté portant convocation des électeurs et  
fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de  
candidature pour l'élection municipale partielle

*90-2020-12-18-Arrêté portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des  
déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune*

**Complémentaire de la commune de  
Romagny-sous-Rougemont**

**ARRÊTÉ n°  
portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des  
déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle complémentaire  
de la commune de Romagny-sous-Rougemont**

Le préfet du territoire de Belfort

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-8 ;

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

CONSIDERANT le décès de Madame Jeanine GENEVOIS, maire en exercice et conseillère communautaire au sein de la communauté de communes des Vosges du Sud, survenu le 30 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal de la commune de Romagny-sous-Rougemont compte désormais un siège vacant par rapport à son effectif légal fixé à 11 membres ;

CONSIDERANT que, dans les communes moins de 1000 habitants, il y a lieu de procéder à une élection partielle complémentaire afin de compléter l'effectif du conseil municipal, lorsqu'il est nécessaire d'élire le maire ou un ou plusieurs adjoints et que le conseil municipal n'est pas complet ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:**

Les électeurs de la commune de Romagny-sous-Rougemont inscrits sur les listes électorales générales et complémentaires municipales sont convoqués le dimanche 31 janvier 2021 et, le cas échéant pour le second tour, le dimanche 07 février 2021 pour

procéder à l'élection de (1) conseiller municipal. Le scrutin sera ouvert à 08 heures et clos à 18 heures.

Article 2 :

Les élections auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées (liste principale et liste complémentaire), suite à la réunion de la commission de contrôle qui devra statuer entre le 07 et le 10 janvier 2021 au plus tard, en application de l'article L.19 du code électoral.

Les listes électorales ainsi arrêtées seront au plus tard rendues publiques le lendemain de la réunion de la commission de contrôle préalable à chaque scrutin.

Article 3 :

Le mode de scrutin est celui applicable aux communes de moins de 1000 habitants, à savoir un scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales. S'il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu (art. L. 253 du code électoral).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints (art. L. 273-11 du code électoral). Un conseiller sera désigné dans ces conditions pour siéger au sein de la Communauté de communes des Vosges du sud.

Article 4 :

Les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle (article L 255-3 du code électoral).

Les candidats ont la possibilité de présenter une candidature groupée. Sans que les candidatures ne soient liées entre elles, les candidats peuvent ainsi regrouper leur présentation sur un même bulletin de vote. Pour autant, les déclarations de candidature et le décompte des suffrages restent individuels.

La déclaration de candidature doit être déposée par chaque candidat, ou par son mandataire dûment désigné, à la préfecture du Territoire de Belfort, sur rendez-vous pris préalablement :

Pour le 1<sup>er</sup> tour :

- du mardi 12 janvier au jeudi 14 janvier 2021 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Seuls peuvent se présenter au second tour les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Dans ce cas, des candidats non présents au premier tour peuvent se présenter au second.

Pour le 2<sup>nd</sup> tour :

- du lundi 1<sup>er</sup> février au mardi 02 février 2021 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Article 5 :

Le retrait de candidature n'est pas possible au-delà de la période de dépôt des déclarations de candidature. Il n'est par ailleurs pas possible de se retirer entre les deux tours de scrutin.

Article 6 :

Le jour du scrutin, sont affichés dans chaque bureau de vote le nombre de conseillers municipaux à élire et les noms et prénoms des candidats présentés par ordre alphabétique. Il est obligatoirement indiqué la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France (L.O. 247-1).

Article 7 :

La campagne électorale du premier tour est ouverte le lundi 18 janvier 2021 à zéro heure et s'achèvera le samedi 30 janvier 2021 à minuit. En cas de second tour, elle s'ouvrira le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à zéro heure et s'achèvera le 06 février à minuit.

Dès l'ouverture de la campagne électorale, chaque candidat peut utiliser les emplacements d'affichage mis à sa disposition dans la commune, dont le nombre maximum est fixé par l'article R. 28 du code électoral.

Article 8 :

Le dépouillement interviendra immédiatement après la clôture des opérations de vote et sera suivi de la proclamation des résultats du scrutin par le président du bureau de vote. Un procès-verbal constatant les opérations de vote sera établi en deux exemplaires qui seront signés par les membres du bureau, dont l'un sera conservé au secrétariat de la mairie, tandis que l'autre devra être immédiatement remis au maire ou à son représentant pour transmission à la préfecture du Territoire de Belfort.

Article 9 :

Toute réclamation qui s'élèverait pendant le déroulement des opérations de vote sera consignée au procès-verbal. Il appartient au tribunal administratif de statuer sur les protestations qui doivent être déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour suivant la proclamation des résultats, à la préfecture ou dans le même délai directement au greffe du tribunal administratif de Besançon.

Article 10 :

Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint suppléant pour le maire empêché, chargé de prendre les mesures nécessaires afin d'en assurer l'affichage, la publication et l'exécution.

Article 11 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint suppléant pour le maire empêché, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Territoire de Belfort. Il sera adressé pour information à Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Belfort.

Fait à Belfort, le **18 DEC. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, secrétaire Général

Mathieu GATINEAU



Préfecture

90-2020-12-18-001

Arrêté accordant délégation de signature au Colonel  
Philippe PAUTIGNY, directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Territoire de Belfort

**ARRÊTÉ N°**  
accordant délégation de signature au Colonel Philippe PAUTIGNY,  
directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code général des collectivités territoriales, partie législative et notamment l'article L 1424-33 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination du préfet du Territoire de Belfort – M. Jean-Marie GIRIER ;

VU l'arrêté du 26 avril 2017 portant intégration de Monsieur Philippe PAUTIGNY, lieutenant-colonel au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

VU l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort du 15 décembre 2020 portant recrutement par voie de mutation du colonel de sapeurs-pompiers professionnels Philippe PAUTIGNY, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

VU l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort du 15 décembre 2020 portant détachement du colonel de sapeurs-pompiers professionnels Philippe PAUTIGNY, sur l'emploi fonctionnel de directeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-01-23-002 du 21 septembre 2020 conférant délégation de signature au Colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :



## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Délégation permanente de signature est donnée au Colonel Philippe PAUTIGNY, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort, à effet de signer les documents et actes administratifs relatifs à l'exercice des missions qu'il assure dans le cadre de l'article L 1424-33 du CGCT précité :

- direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers,
- direction des actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours,
- contrôle et coordination de l'ensemble des corps communaux,
- mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 2 : Cette délégation ne s'applique pas à la signature des documents suivants :

- arrêtés et actes réglementaires, à l'exception des listes d'aptitude opérationnelles ;
- lettres et états destinés aux ministres, aux parlementaires, aux conseillers départementaux, aux agents diplomatiques et consulaires.

ARTICLE 3 : En cas d'absence du Colonel Philippe PAUTIGNY, délégation est donnée pour les actes relevant de la prévention au Commandant Gilles ROTHENFLUG, chef du groupement des services opérationnels.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 90-2020-01-23-002 du 21 septembre 2020 susvisé est abrogé.

ARTICLE 5 : Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort et dont ampliation sera transmise à M. le Président du CASDIS.

Fait à Belfort, le 18.12.22

Le préfet

Jean-Marie GIRIER

Préfecture

90-2020-12-08-004

Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail à  
l'occasion de la promotion du 01/01/2021

**ARRÊTÉ N°**

accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail et modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU le décret du 14 mai 2019 nommant Mme Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail

A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2021

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:**

La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABDOUN Mouloud  
Opérateur traitement thermique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
  
- Monsieur ADELLA Kilian  
Métallier soudeur, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à DENNEY

- Monsieur ALLIOD Hervé  
Chef de projet, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BOUROGNE
- Madame ALVAREZ Karine  
Employée administrative, AVENIR MUTUELLE, PARIS.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Madame ANDREZ-CAPPONI Christine  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, DIJON.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur ANDRIEU Cyrille  
Manager univers adjoint, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT
- Madame ANDRIEUX Isabelle  
Animatrice de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Madame ANGUENOT Nadine  
Lingère, SESAME AUTISME FRANCHE COMTE, HÉRIMONCOURT.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur AZIMANI Rabah  
Cariste fusion, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BALDACCI Cyrille  
Responsable maintenance UAP, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Madame BAPST Vanessa  
Pilote global d'application confirmé, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à MONTBOUTON
- Madame BARET Emmanuelle  
Secrétaire en livraison, GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBÉLIARD.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur BARILLON Mickaël  
Ouvrier ESAT, ADAPEI ESAT, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BAROSI Claude  
Technicien tous corps d'état, UNION IMMOBILIERE DE SECURITE SOCIALE de  
Montbéliard, MONTBELIARD.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- Monsieur BELLION-EDESE Laurent  
Ingénieur industrialisation, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ROPPE

- Monsieur BELTRAN Stéphane  
Mécanicien, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
demeurant à MEROUX
- Monsieur BENKHADRA Mohamed  
Pilote production, SOCIETE NOUVELLEWM EN ABREGE 'WM', FONTAINE.  
demeurant à MONTBOUTON
- Monsieur BENMAHDI Amane  
Cariste, SOCIETE NOUVELLEWM EN ABREGE 'WM', FONTAINE.  
demeurant à BELFORT
- Madame BERGHE Monique  
Gestionnaire de rayon, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à GROSNE
- Monsieur BERMON Sylvère  
Peintre, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à DELLE
- Monsieur BERTRAND Francis  
Chef de chantier, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.  
demeurant à VALDOIE
- Madame BESSON Béatrice  
Infirmière, HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, MONTBÉLIARD.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
- Madame BIDOUX Laurence  
Responsable commerciale, GE GLOBAL SERVICES GMBH, BOULOGNE-  
BILLANCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BILLOD LAILLET Didier  
Directeur d'agence adjoint, BANQUE POPULAIRE B-FC, BESANÇON.  
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE
- Monsieur BONJEAN Sébastien  
Ingénieur - Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BONNET Guillaume  
Responsable intégration validation mécanique, PSA AUTOMOBILES SA,  
SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur BOUDIN Benoît  
Responsable de point de vente, PPG DISTRIBUTION, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE.  
demeurant à TREVENANS

- Monsieur BOUHECANE Abdelkrim  
Cariste, SOCIETE NOUVELLEWM EN ABREGE 'WM', FONTAINE.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BOUHOUT Abdelkahar  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BOUSSAHA Lyès  
Chauffeur de bus, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur BULTE Benoît  
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BURCEZ Nicolas  
Employé de banque, CAISSE CREDIT MUTUEL BETHONCOURT HERICOURT,  
HÉRICOURT.  
demeurant à URCEREY
- Madame BURCEZ Roxane  
Employée de banque, CREDIT MUTUEL VALDOIE GIROMAGNY, VALDOIE.  
demeurant à URCEREY
- Monsieur CASPAR Stéphane  
Opérateur centre usinage, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur CESCA Bruno  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à PHAFFANS
- Monsieur CHERFAOUI Habib  
Technicien maintenance, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.  
demeurant à BUC
- Monsieur CHOFFEL Cédric  
Chargé de projet, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur CLAUDEL Frédéric  
Expert TTH, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur CORDIER Raphaël  
Métallier soudeur, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à VALDOIE

- Madame COURTOT Sandrine  
Responsable paie et formation, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR,  
FONTAINE.  
demeurant à BANVILLARS
  
- Monsieur DANIEAU Régis  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame DAVID Murielle  
Gestionnaire conseil allocataire, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à FONTENELLE
  
- Monsieur DECK Etienne  
Chargé de projet, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à MONTBOUTON
  
- Madame DELAIRE Christelle  
Auxiliaire de vie sociale, DOMICILE 90, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur DELAITRE Frédéric  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ANDELNANS
  
- Monsieur DELIBERALI Christophe  
Peintre compagnon professionnel, SAS CURTI, BAVILLIERS.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur DE SAINT ESTEBAN Gilles  
Ingénieur projet, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur DIVOUX Arnaud  
Géomètre, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
demeurant à MEROUX
  
- Madame DOMON Hatice  
Informaticienne, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à DENNEY
  
- Monsieur DONAS Jean  
Conducteur - receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur DUFFET Cyril  
Chargé de plateforme circuit caloporteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à SEVENANS

- Monsieur DUGANYIGIT Kenan  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Madame DUMONT Sandra  
Collaboratrice comptable, HABASIT FRANCE S.A.S., MULHOUSE.  
demeurant à FONTAINE
- Monsieur DURAIN Virgile  
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Madame EDER Delphine  
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Madame EL BOUAYADI Meriem  
Gestionnaire conseil, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS,  
MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur ERASLAN Kazim  
Cariste logistique, SOCIETE NOUVELLEWM EN ABREGE 'WM', FONTAINE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur ESTERMANN Martial  
Peintre, GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBÉLIARD.  
demeurant à ANDELNANS
- Monsieur FACCHINETTI Matteo  
Ingénieur chercheur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur FAUCON Franck  
Directeur qualité, GRID SOLUTIONS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur FAUDOT Olivier  
Conseiller patrimonial, CREDIT MUTUEL VALDOIE GIROMAGNY, VALDOIE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur FAVART Daniel  
Agent de fabrication - animateur, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur FERNANDES Pedro  
Agent de sécurité incendie, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur FERREIRA DE CASTRO Manuel  
Régleur - monteur, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à MORVILLARS



- Monsieur FISCHER Frédéric  
 Chef de projet informatique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
 demeurant à BELFORT
  
- Madame FLEURIET Virginie  
 Référent technique AT/MP, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,  
 BELFORT.  
 demeurant à DELLE
  
- Monsieur FRIDBLATT Sylvain  
 Conseiller patrimonial, CIC EST, STRASBOURG.  
 demeurant à GROSMAGNY
  
- Monsieur FRITSCH Vincent  
 Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
 demeurant à GROSNE
  
- Madame GAGNEUX Nathalie  
 Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
 demeurant à BELFORT
  
- Monsieur GAUDION Laurent  
 Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
 demeurant à JONCHEREY
  
- Monsieur GENEY Frédéric  
 Projeteur confirmé, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
 demeurant à BELFORT
  
- Madame GILLET Florence  
 Assistante administrative, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
 demeurant à VALDOIE
  
- Madame GUARY Agnès  
 Gestionnaire paie et administration du personnel, CONFRAT EXPLOIT ET  
 REPART PHARMACEUTIQUE, BELFORT.  
 demeurant à BELFORT
  
- Monsieur GUINET Damien  
 Chef d'équipe, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
 demeurant à BELFORT
  
- Madame GUYON Sophie  
 Opératrice TTH, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
 demeurant à GRANDVILLARS
  
- Monsieur HACQUARD Christophe  
 Animateur process injection, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
 demeurant à OFFEMONT

- Madame HAMADI Ouarda  
Opératrice tri, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame HARDOIN Pascale  
Assistante de direction, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur HAUMONT Hervé  
Superviseur, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur HEITZ Christophe  
Responsable qualité, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur HOTTINGER Bruno  
Ajusteur maintenance outillages, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame HUMBÉY Elise  
Conseillère emploi formation, POLE EMPLOI, DIJON.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur JACQUET Samuel  
PSA Business Unit Director, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame JAILLET Marie-Pierre  
Core hr project, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- Monsieur JEANNIN Sébastien  
Conducteur d'installation, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à CHAVANATTE
  
- Monsieur JEANNIN Yann  
Ingénieur, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur KIPFER Arnaud  
Pilote technique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BERMONT
  
- Madame KONGS Florence  
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à ANJOUTEY
  
- Monsieur KOSE Régis  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur KRAJSIC Stéphane  
Technicien logistique, TRECIA, ÉTUPES.  
demeurant à MEZIRE
  
- Monsieur LEGUILLON Guillaume  
Cadre bancaire, CREDIT MUTUEL VALDOIE GIROMAGNY, VALDOIE.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur LEPAGE Yannick  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame LIPPI Ghislaine  
Appui accueil et suivi administratif, FED REG ACTIVITE CULTUREL ACTION  
SOCIALE, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Monsieur LONNOY Jérôme  
Ingénieur prestation automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Madame LORNE Dominique  
Opératrice, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur LOTFI Hamza  
Chef de projet applications clients, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE  
BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Madame MAHFOUF Zakia  
Comptable, STUD, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MARCHAL Jean-Philippe  
Ingénieur devis, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MARIE Jean-Charles  
Programmeur tôlerie, MGR MONNIER ENERGIES, CHAUX.  
demeurant à CHAUX
  
- Monsieur MARZOUG Kais  
Agent de maintenance, CONFRAT EXPLOIT ET REPART PHARMACEUTIQUE,  
BELFORT.  
demeurant à BOUROGNE
  
- Monsieur MASINI Jean-Pierre  
Maçon, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
demeurant à MORVILLARS

- Madame MATHIEU Aline  
Animatrice, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur MATHIEU Christophe  
Ingénieur cadre informatique, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur MAZINE Moufide  
Fraiseur CN, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- Madame MEDANE Lila  
Responsable administration paie gestionnaire RH, IDEHA, MONTBÉLIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame MEGEL Isabelle  
Préparatrice en pharmacie, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS,  
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur MEILLER Guy  
Technicien études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BANVILLARS
- Monsieur MONAMY Jean-Marc  
Magasinier vendeur, DORAS, BETHONCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur MONTAGNON Hervé  
Pilote assemblage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à VEZELOIS
- Monsieur MORANDO Nicolas  
Conducteur de ligne viennoiserie, U.P.B., BAVILLIERS.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MULLER Guillaume  
Pâtissier, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à LEVAL
- Monsieur NIVET Pierre  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MORVILLARS
- Madame OBOEUF-BATHMANN Christelle  
Responsable d'équipe centre banque privée, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur PELLINI Frédéric  
Electro mécanicien, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à SUARCE

- Monsieur PERRIN Nicolas  
Conseiller pôle emploi, POLE EMPLOI, DIJON.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur PETIT-PRETRE Eric  
Responsable Ingenierie Projet Junior, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- Madame PIGATTO Rachel  
Chargée de planification, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame PINEAU Christelle  
Manager de secteur, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
  
- Monsieur PLANTUREUX Stéphane  
Technicien études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à TREVENANS
  
- Monsieur POBS Mickaël  
Ouvrier ESAT, ADAPEI ESAT, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur POIRIER Laurent  
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame POTTIER Christelle  
Assistante de projets, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à PETIT-CROIX
  
- Madame PRADEAU Caroline  
Chargée de la maintenance projets immobiliers, BANQUE POPULAIRE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame PREVOT Florence  
Référente gestion retraite, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE  
COMPLEMENTAIRE, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur PRUD HOMME Benoît  
Conducteur d installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOB,  
ÉTUPES.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur PRUD'HON Olivier  
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à ELOIE

- Monsieur PY Martial  
Maintenancier process, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur RACENET André  
Opérateur de production, SARL INDUS ET COMMERC TECHN AVANCEES,  
AUXELLES-BAS.  
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur RADREAU Yann  
ADV Supplier Quality Engineer, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur RAILLARD Vincent  
Technicien méthodes maintenance, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à MORVILLARS
- Monsieur RIO Eric  
Responsable achats, CONFRAT EXPLOIT ET REPART PHARMACEUTIQUE,  
BELFORT.  
demeurant à CHAUX
- Madame ROBERT Chantal  
Responsable de rayon, SOCIETE DEMANGE PHILIPPE, BOTANS.  
demeurant à DORANS
- Monsieur ROGIRST Olivier  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à JONCHEREY
- Madame ROMAIN Stéphanie  
Equipièrre magasin, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à DENNEY
- Madame ROSSET Véronique  
Acheteur programmes, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur RUCHTY Yves  
Chef d'équipe, ELYDAN, SEPPOIS-LE-BAS.  
demeurant à RECHESY
- Madame RUFF Fabienne  
Secrétaire, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur SCHNEITER Stéphane  
Salarié, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MEROUX

- Monsieur SCHOEPFER Thierry  
Responsable service achats, CITELE INDUSTRIE, OFFEMONT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SCHULTZ Yves  
Program manager, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SCHWEITZER François  
Expert & training, PSA AUTOMOBILES SA, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SEKULA Vincent  
Directeur commercial, GE HYDRO FRANCE, BELFORT.  
demeurant à CHAUX
- Madame SENECHAL Sandrine  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur SEYHAN Osman  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SOUSA-MARTINS Tony  
Responsable outillage, SOCIETE GESTAMP RONCHAMP S.A.S., CHAMPAGNEY.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur STOUFF Cédric  
Technicien de maintenance, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à DELLE
- Madame TEYSSIER Jessica  
Technicien configuration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à MOVAL
- Madame THIEL Caroline  
Conseillère de vente, KIABI EUROPE, BESSONCOURT.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur TRABAC Eric  
Agent logistique, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur TRAINA Jean-Christophe  
Inventoriste, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur TRAN Kyvu  
Administrateur QAD, CASTMETAL DEVELOPMENT, LYON.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur VAUDOUX Frédéric  
Technico commercial sédentaire, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à DANJOUTIN
- Madame WILLAUER Marie-Laure  
Opératrice de production, ABTEY CHOCOLATERIE, HEIMSBRUNN.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur XISTO José  
Technicien maintenance, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à MORVILLARS
- Monsieur YAMAN Selim  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à OFFEMONT
- Madame ZABOLLONE Laurence  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur ZIMMERMANN Laurent  
Menuisier poseur, Sarl NEGRO, BAVILLIERS.  
demeurant à BELFORT
- Madame ZIMMERMANN Murielle  
Technicienne, EXPLEO FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.  
demeurant à LEPUIX
- Monsieur ZOUAI Abdel-Karim  
Agent de maîtrise, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT

ARTICLE 2 :

La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- Monsieur ABDOUN Mouloud  
Opérateur traitement thermique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
- Monsieur ALLAINÉ Bernard  
Ingénieur en informatique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à LACOLLONGE
- Monsieur ALVES BRAGA José Manuel  
Ouvrier formateur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT



- Madame ANDRIEUX Isabelle  
Animatrice de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur ASIKOGLU Metin  
cariste, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à DANJOUTIN
- Madame AUBRY Maude  
Réfèrent technique recouvrement forcé, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES  
COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BABE Xavier  
Technicien chimiste, BUTACHIMIE, OTTMARSHEIM.  
demeurant à COURTELEVANT
- Monsieur BANNWARTH Dominique  
Ingénieur support technique fabrication, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à DENNEY
- Madame BARBE Véronique  
Conseiller patrimonial, BNP PARIBAS RHG, PANTIN.  
demeurant à BELFORT
- Madame BARDOT Nathalie  
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur BARTEL Christophe  
Technicien maintenance outillage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à FRAIS
- Monsieur BARTHELEMY Alexandre  
Conducteur cellule de fonderie, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BAU Eric  
Expert conseil pro, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,  
BESANÇON.  
demeurant à BELFORT
- Madame BELTRAMELLI Christelle  
Bobineuse, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à FLORIMONT
- Madame BERGHE Monique  
Gestionnaire de rayon, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à GROSNE

- Madame BERNARD Claudine  
Assistante service clients, ZIMMER BIOMET FRANCE, BROGNARD.  
demeurant à FAVEROIS
  
- Madame BESSE Nathalie  
Ingénieur achat - approvisionnement, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à MOVAL
  
- Monsieur BIANCHI Angelo  
Technicien, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur BIEHLER Pierre  
Chef ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur BIGIARINI Thierry  
Responsable production industrielle, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Madame BOUILLARD Véronique  
Chargée des prestations santé/prévoyance, AVENIR MUTUELLE, PARIS.  
demeurant à TREVENANS
  
- Madame BOUVET Manuela  
Assistante commerciale, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à TREVENANS
  
- Madame BRAUX Francine  
Employée, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ÉTUPES.  
demeurant à FLORIMONT
  
- Monsieur BREDELET Régis  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame BREITEL Régine  
Assistante administrative, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,  
BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur BROSSARD Frédéric  
Support technique, TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS, BROGNARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- Monsieur BUFFET Roland  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHEVREMONT

- Monsieur CADIOU Francis  
Train control engineer, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur CAPO Alain  
Ingénieur systèmes d'automatisme, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,  
BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Madame CARDOSO Sophie  
Conseillère pôle services, DARTY GRAND EST, MONTBÉLIARD.  
demeurant à LACOLLONGE
  
- Madame CARVALHO Elisabeth  
Assistante commerciale, NORMARK FRANCE S.A.S., BOUROGNE.  
demeurant à MEZIRE
  
- Madame CASTEL Marie-Hélène  
Employée de banque, CCM LA DOLLER, MASEVAUX.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- Monsieur CEARD Jean-Louis  
Cdi, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur CHAHINE Michel  
Technicien achats approvisionnements, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à ANDELNANS
  
- Monsieur CHARTON Cyril  
Chef d'équipe, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame CHOIGNARD Laurence  
Agent de fabrication, TREVEST, ETUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Madame CHOLLEY Francine  
Employée de gérance, LION IMMOBILIER, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Madame CHRETIEN Martine  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, DIJON.  
demeurant à PEROUSE
  
- Madame CLEMENT Isabelle  
Assistante achats, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à DORANS

- Monsieur COËNT Jean-Yves  
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur CORNEILLE Eric  
Soudeur, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à RECOUVRANCE
- Monsieur COURBOT Laurent  
Responsable propositions commerciales, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à EGUENIGUE
- Madame CRIPPA Florence  
Project controller, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur CUNY Robert  
Tourneur, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur DAUENDORFER Gilles  
Ingénieur procédés, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur DEBUISSON Dominique  
Cariste, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur DELESSARD Gilles  
Magasiner Cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur DELEVOYE Patrick  
Chargé de projets, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à VETRIGNE
- Monsieur DELUNSCH Christophe  
Conducteur cellule de fonderie, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur DEMAIMAY Sylvain  
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BOUROGNE
- Madame DEMEUSY Catherine  
Opératrice, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à FROIDFONTAINE
- Madame DEMEUSY Marie-Agnès  
Travailleuse sociale, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à ARGIESANS

- Monsieur DENIER Olivier  
Chauffeur PL, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.  
demeurant à VAUTHIERMONT
  
- Monsieur DEPORTE Thierry  
Responsable technique systèmes auto, GE ENERGY POWER CONVERSION  
FRANCE SAS, COURTABOEUF.  
demeurant à BOUROGNE
  
- Monsieur DIDELOT Xavier  
Monteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à CHARMOIS
  
- Monsieur DIRAND Stéphane  
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
  
- Madame DOEBELIN Patricia  
Opératrice, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- Monsieur DUCHOSAL Stéphane  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ANDELNANS
  
- Monsieur DURAND Philippe  
Employé logistique, U LOGISTIQUE, MULHOUSE.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
  
- Monsieur DURUPT Jean-Michel  
Chef de projet, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur EMOND Pierre  
Monteur, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur ESSERTEL Philippe  
Soudeur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- Monsieur FAUTSCH Denis  
Chauffeur PL, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.  
demeurant à REPPE
  
- Monsieur FEVRIER Pascal  
Technicien conception procédés et devis, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à MORVILLARS
  
- Monsieur FIEVET Johan  
Directeur qualité, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à PEROUSE

- Monsieur FRECHARD Laurent  
Responsable données techniques, VETOQUINOL S.A, MAGNY VERNOIS.  
demeurant à CHÂTENOIS-LES-FORGES
- Madame FRICKER Edith  
Assistante ordonnancement, ZURFLUH-FELLER, NOIREFONTAINE.  
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur GALLEY Christophe  
Technicien gestion production et planification, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame GAUL Patricia  
Chef de projets, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à FONTENELLE
- Monsieur GEHANT Pascal  
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DENNEY
- Monsieur GEHORS Didier  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à OFFEMONT
- Madame GEISS Anne  
Assistante achats, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à CHAUX
- Madame GHIBAUDO Laurence  
Ingénieur automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur GIDA Jean-Philippe  
Directeur de région officine, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur GIUDICI Pierre  
Responsable coordination installation, GE STEAM POWER SYSTEMS,  
CRAVANCHE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur GROFF Laurent  
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur GROSJEAN Eric  
Manager de secteur, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- Madame GUAY Valérie  
Responsable d'affaires, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur GUEUTAL Jean-Daniel  
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à CHARMOIS
- Monsieur GUYOT Pierre  
Ingénieur – cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Madame HAEGELEN Christelle  
Acheteuse, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur HARNIST Philippe  
Chef d'équipe, PROTECHNIC SA, CERNAY.  
demeurant à SERMAMAGNY
- Monsieur HURTH Laurent  
Administrateur système, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur IACOVONE Nicolas  
Opérateur essais plateforme, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,  
BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- Madame JACQUEY Aline  
Conseillère de mode, KIABI EUROPE, BESSONCOURT.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Monsieur JOUQUEZ Lionel  
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame JUHIN Agathe  
Secrétaire de direction, KPMG, METZ.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur KOHLER Pascal  
Ingénieur logiciel, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à SERMAMAGNY
- Monsieur KOUIDRIA Moulloud  
Tréfileur, VOCO SARL, DANNEMARIE.  
demeurant à BOUROGNE
- Madame KUZAJ Christine  
Conseillère multi-spécialiste, HERMIONE RETAIL, BELFORT.  
demeurant à ESSERT

- Monsieur LAABANY Mohammed  
technicien qualité, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à ROPPE
- Monsieur LAUNEY Jean-Philippe  
Retoucheur électrique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MONTBOUTON
- Monsieur LENTZ Fabrice  
Technicien essais, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Madame LIPPI Ghislaine  
Appui accueil et suivi administratif, FED REG ACTIVITE CULTUREL ACTION  
SOCIALE, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur LUGAN Ludovic  
Pilote HSE, TREVEST, ETUPES.  
demeurant à DENNEY
- Monsieur MACEDO Fernando  
Opérateur revêtement thermique ailettes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MAGNY Eric  
Animateur, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- Madame MAHFOUF Zakia  
Comptable, STUD, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MANTEGA Daniel  
Assistant réseau France, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à DORANS
- Monsieur MARCHAND Alain  
Formateur lancement montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur MARCONOT Pascal  
Technicien études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à SEVENANS
- Madame MARQUES Sandrine  
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT



- Madame MARTIN Béatrice  
Ingénieur contrôle commandes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur MARTIN Emmanuel  
Technicien méthodes, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à DORANS
- Monsieur MARTIN Laurent  
Responsable planification, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur MAUVILLY Emmanuel  
Ingénieur qualité fournisseurs, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ANJOUTEY
- Monsieur MAZELIN Michel  
Ingénieur procédés, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à AUXELLES-BAS
- Madame MECHEBEK Myriam  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame MEGEL Isabelle  
Préparatrice en pharmacie, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS,  
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame MERMET Fabienne  
Opérateur de production, HONEYWELL SAFETY PRODUCTS FRANCHE-COMTE,  
PLANCHER-BAS.  
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur MILLET Joël  
Usineur CN, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur MONAMY Jean-Marc  
Magasinier vendeur, DORAS, BETHONCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur MONTEIRO Philippe  
Mécanicien, GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBÉLIARD.  
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Monsieur MOREAU Yves  
Ingénieur conformité et sécurité, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT

- Madame MOREL Marie-Aline  
Employée pressing, BEN DAOUD ZATTARINANNIE MARIE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur ORUBA Didier  
Technicien d'essai mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à AUTRECHENE
- Monsieur PAQUELIN Sylvain  
Chef de projet, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame PARISOT Josette  
Ouvrière ESAT, ADAPEI ESAT, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame PERES-MALAISE Odile  
Assistante de direction, GCSMS APA STRATEGIE, MULHOUSE.  
demeurant à VAUTHIERMONT
- Madame PETITJEAN Marie  
Opératrice roulage, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
- Monsieur PFRIMMER Laurent  
Responsable magasin, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ROPPE
- Monsieur PIERRON Thierry  
Technicien de mesures et d'essais, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
- Madame PIGATTO Rachel  
Chargée de planification, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Madame PINEAU Christelle  
Manager de secteur, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Monsieur PLAIT Thierry  
Usineur tourneur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à MORVILLARS
- Monsieur PRELLION Claude  
Conducteur d'engins, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.  
demeurant à BETHONVILLIERS
- Madame PREVOT Valérie  
Support approvisionnement, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à AUXELLES-BAS

- Madame RAGUE Valérie  
Assistante planification, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à LEPUIX
- Madame REBIHI Sabah  
Chargée de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT VOSGES, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur REMY Philippe  
Ingénieur, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur RINGENBACH Stéphane  
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
- Monsieur RIVAT Frédéric  
Infirmier, HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BAVILLIERS.  
demeurant à BOTANS
- Monsieur ROBERT Didier  
Architecte réseau informatique, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à CUNELIERES
- Monsieur ROETHINGER Olivier  
Monteur soudeur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Madame ROSSI Fabienne  
Informaticienne, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur ROY David  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur RUCHTY Yves  
Chef d'équipe, ELYDAN, SEPPOIS-LE-BAS.  
demeurant à RECHESY
- Monsieur SAVIGNAC Xavier  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur SCHEUBEL Bernard  
Ouvrier ESAT, ADAPEI ESAT, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SCHUBETZER Laurent  
Magasinier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur SCHWEITZER François  
Expert & training, PSA AUTOMOBILES SA, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur SEBASTIEN Rui Paulo  
Responsable système qualité, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur SEGUNDO Samuel  
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à BRETAGNE
  
- Madame SONET Myriam  
Responsable du service comptabilité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- Monsieur SZCZEBARA Richard  
Fraiseur CN, CITELE INDUSTRIE, OFFEMONT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur THIRION Stéphane  
Tourneur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à URCEREY
  
- Monsieur TIPIRDAMAZ Akin  
Agent de fabrication, ELYDAN, SEPOIS-LE-BAS.  
demeurant à RECHESY
  
- Monsieur TOMACKI Eric  
Technicien supérieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ANDELNANS
  
- Madame TOUZET Anne  
Infirmière diplômée d'Etat, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS,  
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- Monsieur VALLAT Patrice  
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à BREBOTTE
  
- Madame VENDEVILLE Anne  
Chef de comptabilité, GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame VENERITO Agnès  
Gestionnaire conseil allocataire expert, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur VERDURE Franck  
Responsable technique de gamme, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur VILLISECK Philippe  
Dessinateur projeteur bureau d'étude, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame WOLFER Brigitte  
Chargée d'affaires, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ELOIE
- Monsieur WOLFFHUGEL Yves-François  
Ingénieur projet, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BOUROGNE
- Madame WURTH Sandrine  
Ingénieur achats approvisionnements, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à DENNEY

#### ARTICLE 3 :

La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Madame ANDRIEUX Isabelle  
Animatrice de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur ANGUENOT Jean-Claude  
Enseignant, ASS GESTION CENTRE FORMATION APPRENTIS, BESANÇON.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur BANDEL Jean-François  
Responsable commercial, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT VOSGES,  
BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BARTHEZ Raoul  
Directeur des opérations commerciales, ZIMMER BIOMET FRANCE, BROGNARD.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BAUDOZ Joël  
Responsable d'opérations, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur BENDER Pierre  
Ingénieur projets, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX

- Monsieur BIGRE Régis  
Chaudronnier, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à RECHESY
  
- Monsieur BITSCHINE Frédéric  
Menuisier, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame BOCKSTAHL Véronique  
Cadre, GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL INC, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Madame BOCQUENET Martine  
Bobineuse, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à TREVENANS
  
- Monsieur BOGLI Paul  
Régleur centre d'usinage, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à DELLE
  
- Monsieur BOUTEILLER Marc  
Usineur - tourneur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à MOVAL
  
- Monsieur COLIN André  
Ingénieur, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à SEVENANS
  
- Madame CORDIER Clara  
Secrétaire d'agence, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- Monsieur CURTY Jean-Pierre  
Technicien achats approvisionnements, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame DASSY Pascale  
Opératrice de production, SARL INDUS ET COMMERC TECHN AVANCEES,  
AUXELLES-BAS.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur DECHAMBENOIT Joël  
Chaudronnier, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BOTANS
  
- Monsieur DEL FABRO Daniel  
Agent logistique, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à ESSERT

- Monsieur DELI Ibrahim  
Superviseur d'atelier, GAUSSIN SA, HERICOURT.  
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur DELLA SANTA Robert  
Régleur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame DEMANGE Patricia  
Conducteur d'installation, SOCIETE NOUVELLEWM EN ABREGÉ 'WM',  
FONTAINE.  
demeurant à FONTAINE
- Monsieur DEMAREST Jean-François  
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur DIRAND Stéphane  
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Madame DUBAU Sylvie  
Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS, ROUGEMONT-LE-  
CHATEAU.  
demeurant à LEVAL
- Monsieur DUMONT Jean-Christophe  
Toronneur, Câblerie STEIN, DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur DUVERNOIS Eric  
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à DENNEY
- Madame GALOPEAU Sylvie  
Technicienne, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur GAUDFRIN Alain  
Magasinier - cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur GOUGUEC Pascal  
Technicien, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur GREGOIRE Emmanuel  
Ingénieur qualité, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur GROELLY Patrick  
Employé de banque, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame GRUEL Valérie  
Auxiliaire de vie sociale, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS,  
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur HINGRAY Eric  
Inspecteur de banque, FEDERATION DU CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.  
demeurant à JONCHEREY
  
- Monsieur JEANNEZ Pascal  
Leader Solutions Couts Business Hydro, GE HYDRO FRANCE, BELFORT.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
  
- Monsieur KIEFFER Philippe  
Employé exploitation spécialisée, HEPPNER SOCIETE DE TRANSPORTS,  
STRASBOURG.  
demeurant à MENONCOURT
  
- Monsieur KREMER Norbert  
Régleur centre d'usinage, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à COURTELEVANT
  
- Monsieur LANG Jean-Jacques  
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur LE FEVRE Fabien  
Superviseur équipe de fonderie, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Madame LENGERT Martine  
Hôtesse de caisse principale, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à ELOIE
  
- Monsieur LOTZER Bruno  
Technicien Etudes Réalisations, GE HYDRO FRANCE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MAGNIN Eric  
Usineur rectifieur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à MOVAL
  
- Monsieur MAGRIS Didier  
Ferreur prototypes spécialiste, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à VEZELOIS



- Madame MAHFOUF Zakia  
Comptable, STUD, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MANCASSOLA Sylvain  
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- Madame MANGE Véronique  
Responsable technique, DU PONT DE NEMOURS FRANCE SAS, CERNAY.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame MARISA Nicole  
Assistante qualité, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Monsieur MARLINE Alain  
Soudeur, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur MARSEGUERRA Pierre  
Technicien essais, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à ELOIE
  
- Monsieur MENY Marc  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CUNELIERES
  
- Monsieur MEYER Thierry  
Conseiller commercial, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à FONTAINE
  
- Madame MIELE Liliane  
Décrocheuse, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à JONCHEREY
  
- Monsieur MONAMY Jean-Marc  
Magasinier vendeur, DORAS, BETHONCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- Monsieur OBERMEYER Bruno  
Décorateur, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur OHL Patrick  
Project Industrial Manager, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
  
- Monsieur PARIS Pierre  
Chef de poste, GESAB, EGUENIGUE.  
demeurant à CHEVREMONT

- Monsieur PASCUZZI Salvatore  
Responsable bureau d'études, SPIE CityNetworks, SAINT-HERBLAIN.  
demeurant à BANVILLARS
- Monsieur PASTEUR Philippe  
Responsable équipe ingénierie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BESSONCOURT
- Madame PATZELT Elisabeth  
Infirmière D.E, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS, ROUGEMONT-LE-  
CHATEAU.  
demeurant à MENONCOURT
- Monsieur PAWLIK Thierry  
Opérateur reprise, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à BOUROGNE
- Madame PELLIEUX Marie-France  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur PEREIRA Fernando  
Chef de chantier, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
demeurant à GIROMAGNY
- Madame PERRY Danièle  
Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS, ROUGEMONT-LE-  
CHATEAU.  
demeurant à CHAUX
- Monsieur PETITJEAN Arnaud  
Monteur - ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur RAMSEYER Pierre  
Responsable SAV, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,  
BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- Madame RATINIER Joëlle  
Gestionnaire conseil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur REMY Jean-Jacques  
Contrôleur technique, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à DELLE
- Monsieur REUTENAUER Alain  
Technicien qualité produit, APERAM STAINLESS PRECISION, PONT-DE-ROIDE-  
VERMONDANS.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- Monsieur REUTER Pascal  
Conducteur de travaux, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- Monsieur REYT Christian  
Directeur administratif et financier, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.  
demeurant à BELFORT
- Madame RONFORT Pascale  
Aide soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS, ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à LEVAL
- Monsieur RUCHTY Yves  
Chef d'équipe, ELYDAN, SEPPOIS-LE-BAS.  
demeurant à RECHESY
- Monsieur SAGUEZ Frédéric  
Acheteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Madame SANTORO Mercedes  
Rouleur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame SCHAD Maria Giovanna  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- Monsieur SCHWEITZER François  
Expert & training, PSA AUTOMOBILES SA, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
- Madame SCHWOOB Marie-Claire  
Conducteur d'installation, SOCIETE NOUVELLEWM EN ABREGE 'WM',  
FONTAINE.  
demeurant à BELFORT
- Madame SEIGNEUR Maryse  
Manipulatrice en radiologie, SCM AUDRIX, AUDINCOURT.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Madame TOURNIER Catherine  
Technicien essais, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur TRUCHOT Jérôme  
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
DANJOUTIN.  
demeurant à BAVILLIERS

- Madame WILLMANN Martine  
Gestionnaire conseil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur YASLI Mahmut  
Responsable de production, Câblerie STEIN, DANJOUTIN.  
demeurant à ESSERT

ARTICLE 4 :

La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ARON Jean-Luc  
Ingénieur contrôle commandes, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Madame BADIN Claudine  
Agent maintenance qualité, APRR, BESSONCOURT.  
demeurant à BOTANS
- Madame BAUMGARTNER Nadine  
Référente technique contrôle prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE  
MALADIE DU DOUBS, MONTBÉLIARD.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur BEDROSSIAN Jean-Luc  
Technicien méthodes alternateur, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame BEHRA Fabienne  
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur BILLOTTE Gérard  
Cadre commercial, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur CANAL Christian  
Responsable équipe documentation, GE STEAM POWER SYSTEMS,  
CRAVANCHE.  
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur CHAPUIS Eric  
Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur CHARLES Didier  
Tourneur, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE

- Madame CHARPIAT Fabienne  
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.  
demeurant à CRAVANCHE
  
- Madame CHRISTEN Nadine  
Technicienne courrier, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS, MONTBÉLIARD.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur CORDIER Christophe  
Responsable Technique Projet Contrôle Excitation, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ROPPE
  
- Madame COURTOT Denise  
Agent administratif, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- Madame COUSY Catherine  
Opérateur TTH, HAUCK HEAT TREATMENT SAS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
  
- Madame CRETTE Sylviane  
Conseillère funéraire, OGF, MORVILLARS.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur DAROU Yves  
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Madame DOMON Catherine  
Opérateur assemblage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur FERAUD Alain  
Responsable de projet, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur FRANCOIS Roland  
Technicien garantie logistique, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame FURSTOS Catherine  
Conseillère développement relation clientèle, GMF ASSURANCES, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame GAUMEZ Christine  
Monteuse professionnelle, NIPSON TECHNOLOGY, BELFORT.  
demeurant à URCEREY

- Monsieur GENGE Jean  
Président Directeur Général, CONFRAT EXPLOIT ET REPART PHARMACEUTIQUE,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame GROSDÉMOUGE Maria-Grazia  
Cadre administratif et financier, APEI SUD ALSACE, HIRSINGUE.  
demeurant à RECHESY
  
- Monsieur GUERGOURI Mourad  
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur ILTIS Michel  
Chef de cuisine, UGECAM ALSACE - CM LE ROGGENBERG, ALTKIRCH.  
demeurant à ROPPE
  
- Monsieur JACOULOT Didier  
Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à CHARMOIS
  
- Monsieur JACOULOT Pascal  
Ingénieur principal, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
demeurant à DORANS
  
- Madame JEANNIN Agnès  
Conducteur centre d'usinage, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame JEANNIN Joëlle  
Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS, ROUGEMONT-LE-  
CHATEAU.  
demeurant à CHEVREMONT
  
- Monsieur KOHLER Olivier  
Câbleur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
  
- Monsieur LAURENT Gilles  
Opérateur essais plateforme, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,  
BEAUCOURT.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
  
- Monsieur LECOMTE Jean-François  
Monteur-soudeur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur LECTURE Emmanuel  
Technicien logistique, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE

- Monsieur LOVY Christian  
Opérateur SAV, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Madame MAHFOUF Zakia  
Comptable, STUD, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MALBE Hervé  
Directeur de territoire, OGF, MORVILLARS.  
demeurant à MORVILLARS
  
- Monsieur MANZONI Jean-Jacques  
Imprégneur, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à JONCHEREY
  
- Monsieur MARCHAL Didier  
Chef de projet, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame MARCHINI Silvana  
Gestionnaire administratif des RH, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à BOUROGNE
  
- Monsieur MARIE Eric  
Responsable méthodes chaudronnerie et outillages, ALSTOM TRANSPORT SA,  
BELFORT.  
demeurant à LEPUIX
  
- Madame MARISA Nicole  
Assistante qualité, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Monsieur MARSEGUERRA Pierre  
Technicien essais, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à ELOIE
  
- Madame MARTIGNONI Sabine  
Sous-directrice, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS  
SOCIALES DE FRANCHE COMTE, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Monsieur MATHIE Lionel  
Toronneur - brigadier, Câblerie STEIN, DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MAZZONI Michel  
Agent technique d'atelier, NIPSON TECHNOLOGY, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur MESSELET Michel  
Technicien support technique informatique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à PHAFFANS
- Monsieur MONNIN Hervé  
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur NICOLAS Philippe  
Responsable des ventes, SOCIETE ALSACIENNE DE PUBLICATIONS - L'ALSACE,  
MULHOUSE.  
demeurant à LEPUIX
- Monsieur NUSBAUMER Pascal  
Conseiller commercial, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à BETHONVILLIERS
- Monsieur OBERMEYER Bruno  
Décorateur, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur PASTORI Michel  
Responsable de restauration, SODEXO ENTREPRISES, GUYANCOURT.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur PERROT Jean-Pierre  
Monteur soudeur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur PETITDEMANGE Eric  
Mécanicien, MARFINA PAYS DE MONTBELIARD, VOUJEAUCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur POINTURIER Rémi  
Monteur soudeur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à SEVENANS
- Madame PORTE Liliane  
Technicienne logistique, LABORATOIRE BOIRON, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur RATH Christian  
Soudeur, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à FRAIS
- Madame RENAHY Josette  
Cadre, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur ROBERT Jean-Claude  
Responsable coordination installation, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à DORANS



- Monsieur ROCHET Tony  
Contrôleur de gestion, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Monsieur ROUGEOT Pierre  
Rectifieur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
  
- Monsieur ROULAND Jean-Paul  
Animateur, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Madame ROY Marie-Christine  
Responsable service risques professionnels, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE  
MALADIE DU DOUBS, MONTBÉLIARD.  
demeurant à PETIT-CROIX
  
- Monsieur RUCHTY Yves  
Chef d'équipe, ELYDAN, SEPPOIS-LE-BAS.  
demeurant à RECHESY
  
- Madame SCHAD Maria Giovanna  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
  
- Madame THOMAS Geneviève  
Agent d'accueil, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS, ROUGEMONT-LE-  
CHATEAU.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- Monsieur THONNESSEN Jacky  
Responsable de projet, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur VADEL Fabrice  
Cadre bancaire, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT CENTRE, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur VILLISECK Dominique  
Câbleur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur VUILLEMIN Claude  
Responsable de parc, DORAS, DELLE.  
demeurant à VELLESCOT
  
- Monsieur WIDMER Bruno  
Chauffeur poids lourd, SAS EUROVIA ALSACE FRANCHE-COMTE, BAVILLIERS.  
demeurant à ROPPE

- Monsieur WINGTANS Gabriel  
Opérateur support production, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ANDELNANS
- Monsieur WISSLER Serge  
Agent logistique, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame ZAMARIOTTO Annick  
Conseillère informatique services employeurs, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 6 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **8 DEC. 2020**

Jean-Marie GIRIER



Préfecture

90-2020-12-17-003

Arrêté conférant le titre d'adjoint au maire honoraire à M.  
Jean-Michel LANE, ancien adjoint au maire de la  
commune de NOVILLARD

**ARRÊTÉ N°**  
conférant le titre d'adjoint au maire honoraire

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-35 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort ;

VU la demande formulée par Monsieur Cédric PERRIN, sénateur du Territoire de Belfort, en date du 26 octobre 2020, sollicitant l'attribution du titre d'adjoint au maire honoraire à l'intention de Monsieur Jean-Michel LANE, lequel compte trente-sept années de mandats électifs, de 1983 à 1990, en qualité de conseiller municipal, puis d'adjoint au maire de 1990 à 2020, au sein de la commune de Novillard ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Michel LANE remplit les conditions requises pour obtenir le titre d'adjoint au maire honoraire

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de Monsieur le préfet du Territoire-de-Belfort

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Jean-Michel LANE, ancien adjoint au maire de la commune de Novillard, est gratifié du titre d'adjoint au maire honoraire.

**ARTICLE 2 :**

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de Monsieur le préfet du Territoire-de-Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le **17 DEC. 2020**

Le préfet,

Jean-Marie GIRIER

Préfecture

90-2020-12-17-002

Arrêté portant modification de l'arrêté n°  
90-2020-11-19-007 accordant la médaille d'honneur  
régionale, départementale et communale à l'occasion de la  
promotion du 1er janvier 2021

**ARRÊTÉ N°**  
portant modification de l'arrêté n° 90-2020-11-19-007 accordant la médaille d'honneur  
régionale, départementale et communale  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 14 mai 2019 nommant Mme Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort ;

VU les articles R 411- 41 à R 411-53 du code des communes ;

CONSIDERANT la demande présentée par la ville de Belfort en date du 8/12/2020 relative à une modification d'échelon ;

A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

SUR proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 90-2020-11-19-007 est modifié ainsi qu'il suit :

**Retrait des mentions suivantes :**

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon ARGENT est décernée à :

- Madame HOMBERT Laurence  
Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, COMMUNE DE BELFORT, demeurant à BELFORT.

- *le reste sans changement*

**ARTICLE 2 :** L'article 2 de l'arrêté n° 90-2020-11-19-007 est complété ainsi qu'il suit :

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon VERMEIL est décernée à :

- Madame HOMBERT Laurence  
Adjoint administratif principal 1<sup>re</sup> classe, COMMUNE DE BELFORT, demeurant à BELFORT.

- *le reste sans changement*

**ARTICLE 3 :** Les articles 3 et 4 demeurent inchangés.

**ARTICLE 4 :**

Mme la sous-préfète, directrice de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le 7 DEC. 2020

Le Préfet, <

Jean-Marie GIRIER

Préfecture

90-2020-12-09-003

SCopieur BE20121610020

*Liste 2021 des commissaires enquêteurs du Territoire de Belfort*



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Secrétariat de la commission départementale

*Commission départementale chargée d'établir la liste  
d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2021*

**Relevé de décision**

LA COMMISSION

VU :

- le Code de l'Environnement,
- l'arrêté préfectoral n°90-2018-07-27-001 du 27 juillet 2018 modifié par l'arrêté n° 90-2020-09-22-003 relatif à la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Après en avoir délibéré au cours de sa réunion du 9 décembre 2020,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Territoire de Belfort au titre de l'année 2021 est établie comme suit :

M. René BAILLY	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics d'Etat en retraite
Mme Sylviane FOURE	Secrétaire comptable
M. Gilles MAIRE	Lieutenant-Colonel de l'Armée de Terre en retraite
M. Bernard MADELENAT	Ingénieur méthode, conduite et gestion de projets en retraite
Mme Rolande PATOIS	Directrice Générale des Services de Collectivités Territoriales en retraite

**Article 2** : Cette décision de la commission sera notifiée à chacun des postulants.

**Article 3** : La liste départementale sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort. Elle pourra également être consultée à la préfecture du Territoire de Belfort, ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Besançon et sur le site internet des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>.

Belfort, le - 9 DEC. 2020

le Président du Tribunal administratif de Besançon,  
président de la commission,



Thierry TROTTIER

1, rue Bartholdi – 90 020 BELFORT Cedex - Tél 03.84.57.00.07 - Fax. 03 84 21 32 62



Horaires et conditions d'accueil sur <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>